

# REGEOCITIES

D3.4

Riccardo Pasquali, Nick O'Neill

June 2015

**Recommandations pour définir  
un cadre réglementaire Européen**  
Résumé



Co-funded by the Intelligent Energy Europe  
Programme of the European Union

The sole responsibility for the content of this publication etc. lies with the authors. It does not necessarily reflect the opinion of the European Union. Neither the EACI nor the European Commission are responsible for any use that may be made of the information contained therein.

---

## Résumé

Le projet Regeocities a réalisé une analyse des conditions du marché de l'énergie géothermique superficielle dans différentes juridictions régionales, municipales et locales au travers de plusieurs États membres de l'UE avec différents degrés de maturité du marché.

Les cadres législatifs et réglementaires de 10 pays de l'UE ont été passés en revue, soulignant les meilleures pratiques qui ont soutenu le développement de ce marché dans les régions matures telles que la Suède, l'Allemagne, la France et le Danemark.

Des obstacles communs empêchant la croissance et le développement durable de l'énergie géothermique superficielle en Europe ont été identifiés dans la première partie du projet. En outre, des outils communs ont été développés pour simplifier les exigences réglementaires et mettre en œuvre une méthodologie transférable pour enregistrer des données issues de systèmes géothermiques superficiels. Ces outils permettront aux autorités locales de mieux quantifier le potentiel de déploiement de l'énergie géothermique superficielle et fourniront une base pour améliorer la planification de l'énergie au niveau local.

Le projet Regeocities a élaboré des directives réglementaires en conjonction avec des outils de soutien, visant à faciliter les autorités locales dans la mise en œuvre des exigences de plusieurs directives de l'UE, qui inclut la promotion du développement durable des ressources géothermiques superficielles, la protection de l'environnement, ainsi qu'un permis commun et une structure de collecte de données issues des systèmes géothermiques nouvellement planifiés, mais aussi en cours d'exploitation.

Les recommandations proposent un processus administratif simple, centralisé et en ligne, qui différencie les exigences requises pour autoriser soit des petits systèmes domestiques, soit des systèmes résidentiels. Un processus plus complexe est recommandé pour des systèmes plus importants, incluant l'évaluation des risques, l'évaluation de l'impact environnemental, le permis d'autorisation et un suivi du système.

La mise en œuvre de ces directives au niveau local facilitera la compilation des informations détaillées sur le potentiel de l'énergie géothermique superficielle et de son utilisation. Les lignes directrices fourniront également une méthodologie uniforme pour calculer l'énergie produite à partir de systèmes géothermiques superficiels ainsi que pour promouvoir une croissance durable de ce secteur dans les États membres de l'UE.